



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris - Case 543 - 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01.48.18.82.81. - Fax : 01.48.51.62.50. - e-mail : fd.equipement@cgt.fr

DECLARATION LIMINAIRE AU GROUPE PENIBILITE

RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE ET DU TRAVAIL DANGEREUX

Il n'y a pas de guerre économique. Dans nos pays, de l'argent on en jamais eu autant que maintenant. La France n'a jamais été aussi riche. Ce n'est pas le manque de moyens qui nous empêche de faire des efforts et des progrès dans l'organisation du travail. Ce qui manque, c'est la volonté politique, capable de remettre à plat des processus qui sont en train de créer une casse sociale sérieuse.

Les suicides (3 en un mois), de plus en plus nombreux dans notre Ministère, sont un signal d'alarme inquiétant sur la pérennité du système. Tout le monde est sous pression, et, dans ce phénomène de cascade, il n'est pas facile de calmer le stress.

Dans un contexte lourd d'enjeux, quand la stratégie de l'Administration est de jouer la montre, cela est intolérable et irresponsable ! La notion même de pénibilité et de dangerosité est connue de tout le monde ! Arrêtons de faire des constats, mais causons plutôt de réparation pour l'ensemble des agents exposés à ces risques, plutôt que de nous emmener dans ce groupe de travail à faire des états des lieux, les conséquences, les contraintes, de la pénibilité au travail, pour les représentants de la CGT, nous voulons du concret, les agents concernés attendent et ils en ont marre d'attendre !

Quand le travail est en pleine mutation, en prolongement de celle du rôle, de la place et du sens de l'Etat, dans un contexte de déréglementation à l'échelle européenne. Au-delà des politiques « visibles » menées (réduction drastique des budgets et emplois publics, qui ne feront qu'aggraver la situation déjà catastrophique, la décentralisation qui

n'arrange rien), ces mutations s'inscrivent aussi dans la relation que la société entretient avec le travail.

La CGT, elle, n'a eu de cesse d'affiner ses propositions pour que le système de reconnaissance de la pénibilité au travail relève de la réparation à l'égard des agents exposés à des conditions de travail qui ont un impact sur leur durée de vie. Ils ont le droit à la même espérance de vie que les autres après la retraite.

Nous réclamons que, pendant toutes les années d'exposition à la pénibilité et la dangerosité, les agents puissent prétendre à un départ anticipé à la retraite équivalent à un trimestre par année exposée ; la même disposition devra s'appliquer aux agents transférés puisque la pénibilité, ils l'ont eu quand il travaillaient en DDE.

Avec un mode de financement qui doit inciter les employeurs à développer des politiques de prévention, donc à améliorer les conditions de travail des autres salariés, afin qu'ils puissent partir en retraite en bonne santé et dans des conditions physiques normales pour vivre normalement comme les autres.

Les constats, nous les connaissons et ils sont particulièrement durs pour les agents exposés :

- apparition de nouvelles pathologies liées à l'énorme écart entre travail réel et travail prescrit, à la logique de rentabilité contre la conception du « bon travail »...
- explosion de la souffrance mentale liée à la perte d'identité professionnelle et culpabilisation pour ceux qui ne s'en sortent pas, chiffres et statistiques mettant les collègues en concurrence.
- Augmentation des accidents du travail, des suicides liés à un état de stress permanent, aux pressions, aux surcharges de travail, aux réformes qui s'enchaînent sans recrutement supplémentaire, sans formation, sans reconnaissance...
- Explosion des petits arrêts de maladie, pour pouvoir souffler, récupérer, suite à l'épuisement nerveux, au mal-être professionnel...
- Explosion de la démotivation, du désinvestissement lié à l'usure, les agents n'ont plus de perspectives, n'arrivent plus à ce projeter dans l'avenir. Ils sont paumés...

Pour nous à la CGT, il est temps maintenant de causer de la réparation subie par les agents :

- gestes répétitifs,
- exposition à la température,
- exposition aux bruits intenses
- contraintes posturales et articulaires
- vibrations
- valeurs limites et d'exposition journalière
- manutention et port de charges lourdes
- travail de nuit
- travail alterné, décalé
- exposition à des produits toxiques (cancérogènes, mutagènes, ropotoxiques)
- exposition aux poussières et fumées
- rayonnements ionisants

Voilà à quoi sont confrontés les agents exposés à la pénibilité. Alors, nous le demandons encore une fois, causons maintenant de la réparation et pas des constats, ni des contraintes, ni même des conséquences que malheureusement nous connaissons tous ici et ne vous en faites pas, les agents concernés les connaissent aussi ! Ils demandent réparation et ce, dès l'année 2008 !

**Le Secrétaire Général
de la Fédération,**

Jean-Marie RECH